



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 20 décembre 2023

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

FC 4 RIVIERES 70, AS BAUME LES DAMES, AS BEAUNE, BESANÇON ACADEMIE FUTSAL, SPORTING FUTSAL BESANCON, BLANZY FEMININES, BRESSE JURA FOOT, FC CHALON, FC CHAMPAGNOLE, AS CHATENOY LE ROYAL, USC DIJON, FC DIJON CLENAY, EXINCOURT FUTSAL, ENT. FAUVERNEY, FC FONTAINE LES DIJON, US FRANCHEVELLE, AS GARCHIZY, FC GRANDVILLARS, GSF HAUT DOUBS, FC ISLE SUR LE DOUBS, US JOIGNY, JURA LACS FOOTBALL, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY, AS PERROUSE, AS QUETIGNY, US RIOZ ETUZ CUSSEY, FC SENS, AS ST APOLLINAIRE, ST FARGEAU SF, US ST SERNIN, US ST VIT, CCS VAL D'AMOUR, FC VALDAHON VERCEL :

- Aucune mesure appliquée

AS AUDINCOURT, AS ORNANS :

- Encadrement de la masse salariale

STADE AUXERROIS, AS BELFORT SUD :

- Amende 150 €

AS NOIDANAIS :

- Amende 300 €

BELFORT MONTBELIARD FUTSAL, HERISPORT FUTSAL, HERICOURT SGX :

- Amende 450 €

DIJON FUTSAL METROPOLE :

- Exclusion des championnats régionaux + Amende 450 €